



Assemblée générale

Distr. limitée
11 novembre 2016
Français
Original : anglais

**Groupe de travail intergouvernemental à composition
non limitée chargé d'établir des indicateurs
et une terminologie relatifs à la réduction
des risques de catastrophe**

Genève, 29 et 30 septembre 2015, 10 et 11 février 2016
et 15-18 novembre 2016

Point 6 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projet de rapport

GE.16-18553 (F) 011116 011116



* 1 6 1 8 5 5 3 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Questions d'organisation.....	3
III. Adoption du rapport	5

I. Introduction

1. Par sa résolution 69/284 en date du 3 juin 2015, l'Assemblée générale a créé un groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée, composé d'experts nommés par les États et appuyé par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, auquel participeraient les parties prenantes concernées, qui serait chargé de définir une série d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), en coordination avec les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; a décidé que le groupe de travail tiendrait compte, selon qu'il conviendrait, des recommandations que le Groupe consultatif scientifique et technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes avait faites concernant l'actualisation de la publication intitulée « Terminologie 2009 pour la prévention des risques de catastrophe » ; et a décidé que le groupe de travail achèverait ses travaux au plus tard en décembre 2016 et lui communiquerait son rapport pour examen.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée des sessions

2. Le Groupe de travail a tenu sa première session les 29 et 30 septembre 2015, sa deuxième session les 10 et 11 février 2016 et sa troisième session du 15 au 18 novembre 2016, à Genève (Suisse).

3. La première session a été ouverte par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe. À la première séance, le 29 septembre 2015, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe a fait une déclaration.

4. Les deuxième et troisième sessions ont été ouvertes par le Président du Groupe de travail (voir par. 6). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe a fait une déclaration à la première séance de chaque session.

5. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a fourni un appui au Groupe de travail sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré son secrétariat.

B. Participation

6. La liste des participants au Groupe de travail sur laquelle figurent les experts nommés, les représentants et les autres parties prenantes est présentée ci-dessous : [Insérer la liste].

C. Bureau

7. À la première séance de sa première session, le 29 septembre 2015, le Groupe de travail a élu Président du Groupe, par acclamation, S. E. M. Wayne McCook (Jamaïque).

D. Adoption de l'ordre du jour

8. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour figurant dans le document A/AC.285/1 pour toutes ses sessions. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).
4. Terminologie relative à la réduction des risques de catastrophe.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.

9. À la même séance, conformément au paragraphe 7 de la résolution 69/284 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail a arrêté les modalités de la participation des organes et organismes compétents des Nations Unies, ainsi que des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des autres parties intéressées.

E. Organisation des travaux

10. À la même séance, le Groupe de travail a arrêté son calendrier et son programme de travail figurant dans le document A/AC.285/2, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 5 de la résolution 69/284 de l'Assemblée générale. Les modifications apportées au calendrier et au programme de travail ont été communiquées sur le site Web du Groupe de travail (<http://www.preventionweb.net/drr-framework/open-ended-working-group/>).

F. Documentation

11. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants : [Insérer la liste des documents de travail, études techniques et autres documents].

G. Travaux du Groupe de travail

12. À sa première session, le Groupe de travail a examiné les points 1, 2, 3 (indicateurs pour les objectifs a à g), 4 et 5 de l'ordre du jour pendant les séances plénières. La session a été précédée par une journée de réunions informelles.

13. À sa deuxième session, le Groupe de travail a examiné les points 3 (indicateurs pour les objectifs a à g) et 5 de l'ordre du jour pendant les séances plénières et a décidé de reporter l'examen du point 4 à la session suivante. La session a été précédée par une journée de réunions informelles.

14. À sa troisième session, le Groupe de travail a examiné les points 3 (indicateurs pour les objectifs a à g), 4 et 6 de l'ordre du jour pendant les séances plénières. Durant cette session, le Groupe de travail a tenu des réunions informelles les 16 et 17 novembre 2016.

15. Pendant les périodes intersessions, le Président du Groupe de travail a tenu une série de consultations informelles à Genève les 20 et 21 juin, les 10 et 11 octobre, les 9 et 14 novembre 2016, auxquelles les représentants et les experts se trouvant en d'autres lieux ont participé par WebEx.

16. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 69/284 de l'Assemblée générale, des contributions ont aussi été faites aux travaux du Groupe de travail par des organes et organismes compétents des Nations Unies, par des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, ainsi que par d'autres parties intéressées, à savoir des organisations de la société civile, des gouvernements locaux, des entreprises du secteur privé, des universités et des instituts scientifiques.

17. [Débat de fond]

III. Adoption du rapport

18. À la quatrième séance de la troisième session, le 18 novembre 2016, le Groupe de travail a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Adoption du rapport », et a adopté son rapport tel qu'il figure dans les documents A/AC.285/L.1 et A/AC.285/CRP.1.[...].

Annexe

[Insérer les propositions, recommandations et conclusions du Groupe de travail]
